Institut du Christ Roi Souverain Prêtre

Ile Maurice - Diocèse de Port Louis

14ème dimanche après la Pentecôte

Semaine
du 3 au 9 septembre

Le mot du Chanoine

Chers fidèles,

Le Bréviaire romain donne aux « leçons » des Matines ces belles paroles de saint Augustin : « *Nul ne peut servir deux maîtres.* » A cette même intention, bonne ou mauvaise, se rapporte ce que notre Seigneur expose en conséquence de son assertion : « *Ou il haïra l'un et il aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre.* » Il faut examiner attentivement ce passage ; le Seigneur lui-même indique quels sont ces deux maîtres, en ajoutant : « *Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon.* » Servir Mammon, c'est être l'esclave de celui que sa perversité a préposé aux choses terrestres, et que le Seigneur appelle « *prince de ce monde* ». Donc : « *ou l'homme le haïra et aimera l'autre* », c'est-à-dire Dieu ; « *ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre.* » En effet, quiconque est esclave des richesses s'attache à un maître dur et à une domination funeste ; enchaîné par sa cupidité, il subit la tyrannie du démon, et certes, il ne l'aime pas ; car qui peut aimer le démon ? Mais cependant il le supporte. « *C'est pourquoi, continue le Sauveur, je vous dis : Ne vous inquiétez point pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de quoi vous vous vêtirez.* »

En outre, je recommande à vos prières les chanoines qui se sont retrouvés à Gricigliano pour le beau moment qu'est le Chapitre annuelle de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre. Je vous assure des salutations des Supérieurs et des chanoines Amaury et Côme Montjean. Le chanoine de Pascale et l'abbé Ringeval saluent, eux aussi, la communauté.

Chanoine B. Sigros

8 septembre

Bx Père Laval

Le caveau fermera **à minuit**.

3 septembre

Ordination diaconale

Eglise Saint Esprit

de Bel-Air à 14h

Institut du Christ Roi Souverain Prêtre

Maison Bx Père Laval

Impasse Ambroisine

Curepipe - Ile Maurice

Site Internet:

www.icrspmaurice.org

Courriel de l'apostolat:

contact@icrspmaurice.org

Facebook: ICRSP Maurice

Instagram : icrsp.maurice

Chaîne YouTube: ICRSP Maurice

Clergé:

Chanoine Bertrand SIGROS

WhatsApp +230 5254 9119

chn.sigros@icrsp.org

Semaine du 3 au 9 septembre

Horaires

Lundi :
18h à la Maison

Mardi, Mercredi & Jeudi ;
8h30 à l'église

Vendredi :
8h30 à la Maison

En soirée : Confession à Ste Croix

Samedi :
18h à la Maison

Dimanche :

10h Chapelle St Joseph

Semaine du 3 au 9 septembre 2023

Date	Fête / Messe célébrée	Couleur liturgique
Dimanche 3	**14ème dimanche après la Pentecôte**	Vert
Lundi 4	De la Férie *Messe votive du St Esprit pour les Prélats et leur Congrégation (Action de grâce pour le Chapitre)*	Vert *Blanc*
Mardi 5	S. Laurent Justinien	Blanc
Mercredi 6 *Chapelet à 17h15*	De la Férie *Messe votive Pour les vocations*	Vert *Blanc*
Jeudi 7	De la Férie *Messe votive de N.-S. J.-C. Souverain & Éternel Prêtre*	Vert *Blanc*
Vendredi 8 *Abstinence de viande*	**Nativité de la Très Sainte Vierge Marie**	Blanc
Samedi 9	***Bx Père Jacques Désiré Laval*** ***Messe du commun des confesseurs II : Iustus & mémoire de S. Pierre Claver***	Blanc
Dimanche 10	**15ème dimanche après la Pentecôte**	Vert

Pensée de la Semaine, par le Bx Père Liberman (cofondateur des Spiritains)

« Il faut éviter avec grand soin la timidité, les précautions excessives, la lenteur et les autres défauts qui tiennent d'une fausse prudence. . . Il faut prendre hardiment une résolution. . . et agir avec force selon la décision qu'on aura prise »

Notre-Dame l'Angevine

D'après la notice faite par M. l'abbé Bellanger, chanoine de la cathédrale d'Angers sur la demande de Sa grandeur Mgr Freppel, évêque d'Angers.

L'évêque d'Angers, **saint Maurille**, aimé à visiter comme un bon « surveillant » (episcopus) sont diocèse et spécialement l'Hermitage que son ami saint Florent avait installé sur les bords de la Loire, à l'ouest de la cité épiscopale. La Loire que chante si bien les poète est un fleuve capricieux qui laissent lors de sa décru des ilots de sable dans son lit. Un jour qu'il était sur le **Mont-Glonne**, lieu de l'Hermitage de saint Florent, **en l'an 430** , le saint évêque descendit sur la pente du coteau puis passa la rivière en bateau. Probablement il n'était pas seul, mais accompagné de quelques clercs qui le suivaient habituellement dans ses déplacements pour prier avec lui. Quoiqu'il en soit, pendant qu'il était en oraison, sous l'ombre des peupliers de l'ilot, il se vit tout à coup environné d'une lumière céleste. C'était la Sainte Vierge qui daignait lui apparaître, tenant en ses bras le divin Enfant. Elle adressa la parole à son dévot serviteur et lui dit : *Que la volonté de Dieu et le bon plaisir de son Fils étaient qu'il établit en son diocèse une fête solennelle de sa Nativité ou du jour de sa sainte naissance, le 8 septembre.* Puis, en l'assurant de sa protection, elle disparut, laissant le saint vieillard ravi d'étonnement et de joie.

On était à la veille du Concile d'Ephèse qui se tint en 431. Or, suivant le savant **Baronius**, il n'est fait nulle part aucune mention de cette fête avant l'année 436, et elle ne fut célébrée solennellement que dans les siècles suivants. Dans les églises d'Occident et à Rome même, on ne trouve point d'office complet de la Nativité de la sainte Vierge avant la fin du sixième siècle. Aussi le docte **Thomassin** n'a pas craint de dire *Il paraît certain que cette fête de la bienheureuse Vierge a passé de France en Italie, et si l'on en cherche l'origine dans les provinces de France, il faut probablement la rapporter à l'Anjou, car, dans plusieurs anciens livres, elle est appelée la fête Angevine,* ***Feria Andegavensis***. Appuyés sur la tradition constante, il faut dire que la fête de la **Nativité de Marie** a pris naissance en Anjou, dans une île du nom du **Marillais**, et par une révélation expresse de Marie elle-même. Aucune tradition ancienne n'est plus incontestable que celle de l'apparition de la sainte Vierge à saint Maurille. C'est de la bouche même du saint évêque que les religieux, disciples de saint Florent, apprirent le récit du fait Miraculeux, et peut- être quelques -uns d'entre eux en avaient-ils été les témoins oculaires. Bientôt les peuples voisins, attirés par le bruit de cette grâce insigne, accoururent en foule, prièrent avec foi, obtinrent de nombreux miracles, et dans leur reconnaissance ne désignèrent plus ce lieu béni que par le nom de **lac de Marie** (***Mariae lacus***).

« le mois de septembre ramène une solennité particulièrement chère à l'Anjou. N'est-ce pas, en effet, sur l'initiative de l'un de vos plus illustres évêques, saint Maurille, et à la suite d'une apparition de la Sainte Vierge à ce grand serviteur de Dieu, que, d'après une tradition autorisée, la fête de la Nativité fut célébrée pour la première fois dans l'Église quelques années avant le concile d'Éphèse où le dogme de la maternité divine allait être proclamé en face du monde entier ? De là ce nom de « Fête angevine » *Feria andegavensis*, resté populaire dans nos contrées de l'ouest pour désigner une solennité qui, avant de s'étendre à toute la chrétienté, avait été propre à l'Anjou. Glorieux souvenirs qui demeurent imprimés à cette terre bénie du Marillais où, depuis saint Maurille jusqu'à Charlemagne et à Urbain VIII, la piété des peuples, les hommages des princes, la sollicitude des papes et des évêques, ont également contribué à entourer d'honneur et de vénération l'un des sanctuaires les plus célèbres » Mgr Freppel

Bienheureux Père Jacques Désiré Laval

Décret de béatification par le Pape Jean-Paul II

IOANNES PAULUS PP. II
LITTERAE APOSTOLICAE MISERATIO ILLA
VENERABILI SERVO DEI **IACOBO DESIDERATO LAVAL** HONORES BEATORUM DEFERUNTUR

Ad perpetuam rei memoriam. – **Miseratio illa** qua Iesus affectus est cum turbas in deserto respexit gregi similes a nullo ducto pastore (cfr. Marc. 6, 34), cum ceteros Sanctos omnes usquequaque cepit, Christi sequaces, tum singulari ratione et modo servum Dei atque gratiae filium Iacobum Desideratum Laval; quem semper quidem misericordia inclinavit in pauperes, quos mala premerent, maxime tamen in Nigritas Mauritianam Insulam incolentes, in Oceano Indiano, vix eo ipso tempore civilem libertatem adeptos. Bene enim intellegebat fidelis Dei famulus nihil omnino iis prodesse, quod fuissent illi in libertatem vindicati, nisi simul ad recta ac sancta religionis principia informarentur, per quae una absolutam perfectamque libertatem tenerent. Iacobus Desideratus Laval, Sodalis Congregationis S. Spiritus sub tutela Immaculati Cordis B. M. V., natus est in Gallia, in oppido Groth, quod est in finibus dioecesis Ebroicensis, die duo de vicesimo mensis Septembres, anno MDCCCIII. Domi, praesertim a matre, observantiam et amorem erga pauperes ac miseros penitus didicit. Peractis vero studiis, patruo sacerdote solvente pecuniam, consilium cepit exercendae medicinae, qua egentibus se devovere posset. Lauream consecutus, in sua natali provincia quinque circiter annos eandem artem factitavit. At paulatim se a Deo vocari et allici ad sacerdotium intellexit. Qua re, anno aetatis suae tricesimo secundo, Seminarium S. Sulpitii Parisiense ingressus est; et, sacerdotio initiatus, parvae paroeciae vulgo Pinterville curio praefectus est. Statim autem intellexit suum esse pro paroecianis precari ac paenitentiam agere, iisque caritatem suam testificari. Vix tamen biennio exacto sensit se ad Evangelium in longinquis orbis terrarum plagis disseminandum inclinare. Cum autem studia obiret theologica, quosdam cognovit sacrorum alumnos, qui parabantur ad sese vitamque suam aliquando spirituali curse servorum Nigritaram in S. Dominici et Reunionis insulis dandam. Inter illas pias animas Venerabilis Franciscus Maria Paulus Libermann fuit, qui ab ipso sacro Consilio Propagandae Fidei incitatus est, ad Institutum aliquod condendum. Ad servum autem Dei Iacobum Laval quod attinet, aliquis Moderatorum Seminarii Sulpitiani eum ad spiritualia exercitia agenda invitavit. Post quae Ille, potestate sibi ab Episcopo facta omnique supellectile distributa pauperibus, se novo apostolatus generi commisit, atque ad Insulam Mauritianam perrexit, quo, die quarto decimo mensis Septembres, anno MDCCCXLC, in festo videlicet Exaltationis S. Crucis, pervenit. Nec tempori deinceps nec labori per vigenti tres annos pepercit; neque difficultates ullae impedierunt, quin omnibus nuntium liberationis a vitio et a peccato afferret. Nimirum eius indefessa fides, spes non confusa, et caritas ad omnia parata pariterque ad omnes intenta, multas conversiones a Deo impetrarunt Nigritarum, quorum aegrotos invisebat lenibatque, studio et amore carcere quoque detentos amplectens. Ad hoc, exitiosa saeviente pestilentia, quae saepius insulam vastavit, omnes suas vires opesque in filiorum auxilium et salutem contulit. Tum autem apostolici labores, tum etiam voluntaria vitae asperitas valetudinem venerabilis Servi Dei admodum debilitarunt. Qui, anno MDCCCLVI, apoplexia correptus in sacro Paenitentiae tribunali, procubuit. Attamen, usque ad mortem, quamvis apostolicae contentioni modum imposuisset, assiduus fuit in confessionibus audiendis, in omnibusque coram admittendis. Scilicet quidquid tem-oris supererat, orationi divinisque meditandis mysteriis impendebat. Tandem, ab omnibus observatus et cultus, a Nigritis amatus paterque habitus, quos ipse filios appellabat, Sodales fiducia magna cohortatus, in pace Domini die nono mensis Septembris, anno MDCCCLXIV, in festo S. Petri Claver sanctissime obiit. Venerabilis autem Servi Dei fama, ut magna fuerat in vita, ita post eius mortem crevit. Qua re, de eius beatificatione procuranda iam cogitatum; ac inquisitiones canonicae coeptae sunt, tum in dioecesi Portus Ludovici, tum in Ebroicensi. Quibus ad exitum deductis, atque a Sacra Rituum Congregatione rite expensis, Benedictus XV, P. M. Commissionem introducendae Causae die vicesimo sexto mensis Iunii, anno MDCCCXVIII, signavit. Et hi quidem processus apostolici acti sunt in dioecesibus Portus Ludovici, Ebroicensi, Parisiensi atque Burdigalensi. Post hos vero quaestio acta est de virtutibus in variis Sacrae Rituum Congregationis (quae postea pro Causis Sanctorum appellata est) coetibus, ab anno MDCCCCLVII ad MDCCCCLXXI: quas venerabilem Dei famulum heroum more exercuisse Paulus VI, P. M. Decessor Noster, constare dixit, publico die vicesimo secundo Iunii, anno MDCCCCLXII, facto Decreto. Disceptatum deinde, apud eadem Sacram Congregationem, ad iuridicam consuetudinem ac normam, de miraculis, quae Iacobo Laval intercedente a Deo acta dicebantur. Inter vero sanationes miro modo factas, ii qui Causam agebant, illam selegerunt, qua Iosephus Edgardus Beaubois, Mauricianus, in vestigio temporis sanatus est ab eczemate acuto, dam ad Iacobi sepulchrum Deo supplicabat. Sanationem vero illam a Deo per miraculum factam esse iudicatum est; idque, post probationem Summi Pontificis Pauli VI, per Decretum publici iuris factum est, die septimo mensis Iunii, anno MMDCCCCLXXVII. Idem vero Pontifex a, lege de altero miraculo adducendo, discutiendo, probando exemit. His actis, dies hic undetricesimus mensis Aprilis, anno MDCCCCLXXIX, constitutus est ad sollemnem beatificationem tum Iacobi Desiderati Laval, tum Francisci Coll. In quo sane, inter Missarn, formulam translaticiam sollemniter recitavimus, quae est: a Nos, vota Fratrum Nostrorum Ioannis Margéot, Episcopi Portus Ludovici, et Raimundi Masnou Boixeda, episcopi Vicensis, necnon plurium aliorum Fratrum in Episcopatu, multorurnque Christifidelium explentes, e Sacrae Congregationis pro Causis Sanctorum consulto, auctoritate Nostra apostolica facultatem facimus, ut Venerabiles Servi Dei Iacobus Desideratus Laval et Franciscus Coll Beatorum nomine in posterum appellentur eorumque festum die ipsorum natali: Beati Iacobi Desiderati Laval die nona Septembris, Beati Francisci Coll die secondo Aprilis, in locis et modis iure statutis, quotannis celebrari possit. In nomine Patris et Filii et Spiritus Santi». Resp. Amen. Post haec homiliam habuimus de utriusque virtutibus. Quae vero statuimus rata haberi ab omnibus volamus, contrariis nihil obstantibus.

Datum Romae, apud S. Petrum, sub Anulo Piscatoris, die XXVIIII, mensis Aprilis anno MDCCCCLXXIX, Pontificatus Nostri primo. De speciali mandato Sanctissimi hae Litterae Apostolicae signatae et expeditae sunt d. 25 m. Martii a. 1980.
AUGUSTINUS Card. CASAROLI, a publicis Ecclesiae negotiis»

Introït

Ô Dieu, notre protecteur, regardez-nous ; jetez les yeux sur la face de votre Christ ; mieux vaut un seul jour dans vos parvis plutôt que des milliers. Ps. 83 Qu'ils me sont aimables, vos tabernacles, ô Seigneur des armées ! Mon âme soupire et défaille au souvenir des parvis du Seigneur. ℣. Gloire...

Collecte

Nous vous en prions, Seigneur, gardez votre Église par votre continuelle faveur ; et puisque sans vous la nature mortelle de l'homme ne peut que tomber, que par vos secours elle soit toujours détournée de ce qui lui nuit et dirigée vers ce qui la sauve. Par…

Oraison Pro Papa.

Épître

Mes frères, marchez selon l'esprit, et vous n'accomplirez pas les convoitises de la chair. Car la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair. Ils sont opposés l'un à l'autre, en sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez. Mais si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes pas sous la loi. Or les œuvres de la chair sont manifestes : ce sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la luxure, le service des idoles, les empoisonnements, les inimitiés, les contestations, les jalousies, les colères, les querelles, les divisions, les hérésies, les envies, les meurtres, les beuveries, les orgies et autres crimes semblables, au sujet desquels je vous déclare, comme je l'ai déjà fait, que ceux qui commettent de telles choses ne posséderont point le royaume de Dieu. Mais les fruits de l'Esprit sont : la charité, la joie, la paix, la patience, la bienveillance, la bonté, la longanimité, la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté, il n'y a pas de loi. Ceux qui appartiennent au Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses convoitises.

Graduel

Mieux vaut se confier dans le Seigneur que de mettre sa confiance en l'homme. ℣. Mieux vaut espérer dans le Seigneur qu'espérer dans les princes.

Alléluia

Alléluia, alléluia. ℣. Venez, exultons devant le Seigneur ; chantons avec joie Dieu notre Sauveur. Alléluia.

Evangile

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : « Nul ne peut servir deux maîtres ; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent. C'est pourquoi je vous dis : ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez ; ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture et le corps plus que le vêtement ? « Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent, ils n'amassent pas dans des greniers, et votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas beaucoup plus qu'eux ? Qui de vous, à force d'y penser, peut ajouter une coudée à sa taille ? Quant au vêtement, pourquoi vous en inquiéter ? Considérez comment croissent les lis des champs : ils ne travaillent ni ne filent ; cependant je vous dis que Salomon lui-même, dans toute sa gloire, n'a pas été vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu revêt ainsi l'herbe des champs, qui existe aujourd'hui et qui demain sera jetée au feu, combien plus ne le fera-t-il pas pour vous, hommes de peu de foi ! « Soyez donc sans inquiétude, et ne dites pas : que mangerons-nous ? ou : que boirons-nous ? ou : de quoi nous vêtirons -nous ? comme font les païens qui recherchent toutes ces choses. Car votre Père sait que vous en avez besoin. Cherchez donc d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroît. » .

Offertoire

L'ange du Seigneur descendra auprès de ceux qui le craignent et il les délivrera. Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux.

Secrète

Accordez-nous, Seigneur, nous vous en prions, que cette hostie salutaire à la fois nous purifie de nos fautes et nous concilie votre puissance. Par...

Oraison Pro Papa.

Préface de la Sainte Trinité

Il est vraiment juste et nécessaire, c'est notre devoir et notre salut de vous rendre grâces toujours et partout, Seigneur, Père saint, Dieu éternel et tout-puissant. Avec votre Fils unique et le Saint-Esprit, vous êtes un seul Dieu, un seul Seigneur ; non dans l'individualité d'une seule personne, mais dans la Trinité d'une seule substance. Car ce que nous croyons, sur la foi de votre révélation, au sujet de votre gloire, nous le pensons indistinctement et de votre Fils et de l'Esprit Saint, sans aucune différence ; en sorte que, dans la confession de la véritable et éternelle divinité, sont adorées et la propriété dans les Personnes, et l'unité dans l'essence, et l'égalité dans la majesté. C'est elle que louent les Anges et les Archanges, les Chérubins et les Séraphins, qui ne cessent de chanter chaque jour, disant d'une seule voix…

Communion

Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes choses vous seront données par surcroît, dit le Seigneur.

Postcommunion

Que vos sacrements nous purifient et nous fortifient sans cesse, ô Dieu, et nous mènent à la réalisation du salut éternel. Par...

Oraison Pro Papa.